



Commission économique pour l'Europe

Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé

Groupe de travail des partenariats public-privé

Sixième session

Genève, 1^{er} et 2 décembre 2022

**Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé
sur sa sixième session****I. Participation**

1. Le Groupe de travail des partenariats public-privé a tenu sa sixième session les 1^{er} et 2 décembre 2022, sous forme hybride. Plus de 200 personnes y ont participé. Les États membres de la CEE suivants étaient représentés : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Ouzbékistan, Pologne, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Türkiye et Ukraine.
2. Des représentants des États ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Algérie, Burkina Faso, Égypte, Gambie, Iran (République islamique d'), Japon, Mali, Maroc, Mauritanie, Myanmar, Oman, Pérou, Sénégal et Tunisie.
3. Des représentants de l'Union européenne (UE) ont également pris part à la session.
4. Les institutions spécialisées et organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la session : Banque africaine de développement, Banque eurasiatique de développement, Société financière internationale, Programme des Nations Unies pour le développement, Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Ukraine et Banque mondiale.
5. Des représentants d'organisations non gouvernementales, d'entités du secteur privé, d'établissements universitaires et de cabinets d'experts indépendants ont participé à la session en qualité d'observateurs.

II. Ouverture de la session

6. La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE), Olga Algayerova, a ouvert la session. Elle a souligné l'importance du Groupe de travail, seul organe intergouvernemental du système des Nations Unies consacré aux partenariats public-privé durables et au financement d'infrastructures durables. Elle a souligné qu'en examinant des questions transversales telles que la transition vers l'économie circulaire et la transformation numérique, le Groupe de travail contribuait beaucoup à la réflexion sur les thèmes des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de la Commission, organisées



respectivement en 2021 et 2023. Elle a notamment observé qu'en étudiant les partenariats public-privé (PPP) axés sur la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) selon cinq objectifs de référence, le Groupe de travail avait élaboré des principes directeurs, des normes et une méthode d'évaluation destinés à aider les États membres de la CEE à examiner leurs projets de PPP et d'infrastructure en fonction des trois piliers de la durabilité.

7. Elle a également fait remarquer que le recueil d'études de cas présenté par le Groupe de travail au Forum international sur les PPP organisé par la CEE à Barcelone avait inspiré la CEE pour l'élaboration d'un recueil de projets liés au climat qu'elle avait présenté à son forum régional sur les initiatives visant à financer l'action climatique et les objectifs de développement durable le 17 octobre 2022, en prévision de la COP27. Les 30 projets de 12 États membres de la CEE, pour une valeur d'investissement totale de 20 milliards de dollars des États-Unis, témoignaient d'une forte volonté d'attirer des financements durables et destinés à l'action climatique dans le cadre de projets visant à accélérer la réalisation des ODD.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) :

Ordre du jour provisoire annoté de la sixième session (ECE/CECI/WP/PPP/2022/1).

Décision 2022 – 1

Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa sixième session.

IV. Élection d'observateurs au Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

8. Le Groupe de travail a élu au Bureau, pour un mandat de deux ans, des observateurs issus de trois groupes d'intérêt : secteur privé, société civile et monde universitaire.

Décision 2022 – 2

Le Groupe de travail a élu Doris Chevalier (France), représentant le secteur privé, Melissa Peneycad (Canada), représentant la société civile, et M. Joan-Enric Ricart (Espagne), représentant le monde universitaire, en tant qu'observateurs siégeant au Bureau pour une période de deux ans.

V. Débat d'orientation¹ : Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe grâce aux partenariats public-privé (point 3 de l'ordre du jour)

9. Plusieurs intervenants ont ouvert le débat d'orientation et en ont présenté le contexte.

10. Dans son discours d'ouverture, S. E. Ani Ispiryan, Vice-Ministre de l'économie de l'Arménie, a insisté sur l'importance de la modernisation des infrastructures publiques dans son pays par le biais de PPP, afin de garantir des résultats durables, essentiels pour la réalisation des ODD. Elle a indiqué au Groupe de travail qu'une nouvelle loi avait été promulguée en Arménie en 2019, puis révisée en 2021, et a remercié la CEE pour l'appui qu'elle avait apporté à son pays en matière de PPP afin de faire en sorte que l'amélioration

¹ Le débat d'orientation était composé d'un débat de haut niveau et de deux débats d'experts portant sur l'approche préconisée par la CEE pour les PPP axés sur la réalisation des ODD comme moyen de contribuer au redressement et à la reconstruction économiques durables, à la transition vers l'économie circulaire et à la transformation numérique.

de son cadre juridique et réglementaire se traduise par des projets concrets qui attirent des financements durables.

11. Dans son discours d'ouverture, S. E. Narzullo Oblomuradov, Président du Comité d'État pour l'écologie et la protection de l'environnement de l'Ouzbékistan, a souligné combien il était important de redresser la barre pour atteindre les ODD et lutter contre la crise climatique, ce qui nécessitait d'unir les efforts et de trouver des solutions « vertes » intégrées et modernes. Il a dit aux participants que la transition vers une économie verte était une priorité pour l'Ouzbékistan. Pour opérer cette transition, le Gouvernement avait adopté une loi sur les PPP en 2019 afin d'assurer la conformité des projets de PPP avec les ODD, y compris dans le secteur de la gestion des déchets. Il a conclu en remerciant la CEE pour son appui continu en matière de PPP.

12. Dans son discours d'ouverture, S. E. Sharaf Sheralizoda, Vice-Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan, a souligné qu'il était important de concevoir des projets de PPP pour des infrastructures clefs afin d'améliorer les indicateurs sociaux et économiques essentiels dans les zones rurales et urbaines du Tadjikistan, conformément aux ODD. Il a indiqué au Groupe de travail que les projets de PPP en cours d'exécution au Tadjikistan étaient conformes à la stratégie nationale de développement du pays et aux ODD. Il a également précisé que le Conseil des PPP du Tadjikistan adoptait systématiquement l'approche préconisée par la CEE pour les PPP axés sur la réalisation des ODD lorsqu'il sélectionnait des projets et a remercié la CEE pour son appui continu en matière de PPP.

13. Le résumé des débats établi par le Président est annexé au présent rapport.

14. Les experts et les participants ont dit apprécier le travail très précieux et efficace de promotion des PPP axés sur la réalisation des ODD que menait la CEE. Ils ont également souligné qu'il importait de contribuer à la réflexion sur les thèmes transversaux retenus par la Commission – la transition vers une économie circulaire et les transformations numérique et verte au service du développement durable dans les États membres de la CEE – et ont félicité la CEE pour ses travaux, qui étaient tout à fait d'actualité et touchaient de nombreux sujets d'une grande pertinence, dont le redressement et la reconstruction économiques.

15. Le Groupe de travail a remercié les experts et les participants pour l'échange productif de données d'expérience et pour leur contribution au débat.

VI. Examen des travaux menés depuis la cinquième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 29 et 30 novembre 2021 (point 4 de l'ordre du jour)

Documents d'orientation : normes, lignes directrices, principes directeurs, déclarations et recommandations internationaux relatifs aux PPP

Document(s) :

Lignes directrices sur les partenariats public-privé au service des objectifs de développement durable dans les projets de valorisation énergétique des déchets non recyclables : les voies de l'économie circulaire (ECE/CECI/WP/PPP/2022/3) ;

Lignes directrices sur la promotion de l'économie circulaire dans les partenariats public-privé au service des objectifs de développement durable des Nations Unies (ECE/CECI/WP/PPP/2022/4) ;

Norme relative à la loi type sur les concessions et les partenariats public-privé (ECE/CECI/WP/PPP/2022/5) ;

Introduction aux partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/WP/PPP/2022/6) ;

Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/WP/PPP/2022/7) ;

Annual summary report of Bureau decisions since the fifth session of the Working Party on Public-Private Partnerships on 29-30 November 2021 (Rapport récapitulatif annuel des décisions prises par le Bureau depuis la cinquième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 29 et 30 novembre 2021) (ECE/CECI/WP/PPP/2022/INF.1).

A. Lignes directrices sur les partenariats public-privé comme moyen de promouvoir la transition vers l'économie circulaire

16. Trois documents portant sur les infrastructures et le financement de la transition vers l'économie circulaire élaborés par la Division du commerce et de la coopération économique dans le cadre du suivi des décisions prises par les États membres de la CEE à la soixante-neuvième session de la Commission en 2021 ont été présentés lors du débat d'experts. Pour lancer la discussion, Elisabeth Türk, Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique, a informé le Groupe de travail que la Division travaillait sur la transition vers l'économie circulaire dans le cadre de ses différents axes de travail sur l'innovation, le commerce, le financement des infrastructures et les PPP. Elle a ajouté que les débats de la journée seraient axés sur trois documents relatifs aux infrastructures et au financement de la transition vers l'économie circulaire, ainsi que sur la présentation aux représentants du Groupe de travail de la plateforme Circular STEP (Stakeholder Engagement Platform) destinée aux acteurs de la région de la CEE.

17. Le secrétariat a présenté, pour information, le projet de document sur le financement de l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que le réseau Circular STEP, dont l'objectif était d'établir et de diffuser des bonnes pratiques internationales fondées sur des éléments factuels et de réunir des experts des autorités nationales, régionales et locales, du monde des affaires et des milieux universitaires ainsi que des membres de la société civile de la région de la CEE. Les activités du réseau étaient axées sur la demande, afin de répondre aux priorités et aux besoins des États membres de la CEE. Les documents présentés à cette session seraient diffusés par l'intermédiaire du réseau Circular STEP.

18. Le secrétariat a également soumis les documents ci-après au Groupe de travail pour décision :

- i) Lignes directrices sur les partenariats public-privé au service des objectifs de développement durable dans les projets de valorisation énergétique des déchets non recyclables : les voies de l'économie circulaire (ECE/CECI/WP/PPP/2022/3) ;
- ii) Lignes directrices sur la promotion de l'économie circulaire dans les partenariats public-privé au service des objectifs de développement durable des Nations Unies (ECE/CECI/WP/PPP/2022/4).

19. Le secrétariat a rappelé qu'une première version du document ECE/CECI/WP/PPP/2022/3 avait été soumise au Groupe de travail à sa quatrième session en 2020 (sous la cote ECE/CECI/WP/PPP/2020/5), puis à la soixante-neuvième session de la Commission en avril 2021. À l'époque, le Groupe de travail avait décidé que le secrétariat poursuivrait l'élaboration de ce document sur la base des observations formulées par les parties prenantes. Le secrétariat a ajouté que la version révisée du document présentée au Groupe de travail était le résultat d'une consultation approfondie des parties prenantes et d'un examen par les pairs.

20. En présentant le document ECE/CECI/WP/PPP/2022/4, le secrétariat a rappelé que le Groupe de travail avait demandé à sa cinquième session, tenue en novembre 2021, que soient élaborées des lignes directrices accompagnées d'exemples concrets de mesures prises par les professionnels du secteur des infrastructures et de propositions d'orientations visant à favoriser la transition vers une économie circulaire dans ce secteur. Le secrétariat a ajouté que le document s'appuyait en grande partie sur les débats d'experts qui s'étaient tenus lors de réunions intergouvernementales et de la sixième édition du Forum international de la CEE sur les partenariats public-privé, organisée en mai 2022 à Barcelone (Espagne).

21. En se référant aux trois documents, les intervenants ont souligné les points suivants :

a) Associés au financement mixte et à l'investissement à impact, les PPP jouent un rôle important dans la réduction des risques liés aux investissements dans les infrastructures construites selon des principes d'économie circulaire ;

b) Il est indispensable de mettre en place des plans-cadres qui incluent la circularité dans les plans d'action nationaux pour l'environnement afin de faciliter la transition vers l'économie circulaire ;

c) La circularité est essentielle à la réalisation des ODD dans le secteur des infrastructures et peut être intégrée aux différentes étapes d'un PPP : conception, passation de marché et financement, construction, exploitation et maintenance ;

d) Le concept de circularité est conforme aux objectifs du modèle pour les PPP axés sur la réalisation des ODD, car il permet de mettre en place des infrastructures de grande valeur à moindre coût ;

e) Les chaînes d'approvisionnement doivent être reconfigurées pour créer un système qui maintienne la valeur des matériaux utilisés dans les infrastructures à son niveau le plus élevé ;

f) Les projets de valorisation énergétique des déchets qui suivent l'approche préconisée par la CEE pour les PPP axés sur la réalisation des ODD peuvent également contribuer à l'économie circulaire en récupérant l'énergie contenue dans les déchets non recyclables ;

g) Les installations de valorisation énergétique des déchets non recyclables devraient faire partie d'un système intégré de gestion des déchets afin de maximiser l'efficacité de la collecte et du tri des matériaux ;

h) Ces documents établissent un lien entre la théorie et la pratique en sensibilisant les lecteurs aux objectifs de l'économie circulaire dans le contexte des PPP et fournissent des idées concrètes et pertinentes pour de futurs projets grâce à des exemples concrets de pratiques en vigueur dans le secteur.

22. En conclusion, M^{me} Türk a déclaré que les documents et les initiatives présentés au cours de ce débat donnaient suite au mandat confié par les États membres et qu'elle était convaincue que les trois documents, tant sur le fond que sur la forme, apportaient une valeur ajoutée à l'examen du thème transversal. Elle a ajouté que la prochaine étape pour le Groupe de travail serait peut-être d'approuver les documents et d'envisager des moyens concrets de les diffuser et de les mettre en application.

23. Le Président, George Katapodis (Grèce), a remercié M^{me} Türk et les intervenants pour cette discussion très intéressante sur la transition vers l'économie circulaire et a invité les participants à faire part de leurs observations.

24. Le représentant de l'Allemagne s'est référé au document ECE/CECI/WP/PPP/2022/3 et a insisté sur la nécessité de décourager la mise en décharge. Il a souligné que cet aspect était dûment pris en compte dans le document et constituait l'un des éléments clefs de la transition vers l'économie circulaire. Il a suggéré que le secrétariat pourrait se concentrer sur cet aspect dans le cadre des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs qu'il proposait aux États membres de la CEE.

25. La représentante de la Fédération de Russie a remercié le secrétariat d'avoir élaboré les lignes directrices sur la promotion de l'économie circulaire en incluant des exemples très concrets et des propositions d'orientations à l'intention des gouvernements. Elle a fait valoir que les lignes directrices ne se contentaient pas d'une action de sensibilisation sur le sujet, mais qu'elles stimulaient également la transition vers l'économie circulaire et contribuaient à l'amélioration de la gestion de l'environnement et de la durabilité.

Décision 2022 – 4.1

Le Groupe de travail :

1. A salué la qualité du débat, qui avait fourni des éléments de contexte pertinents pour permettre aux États membres de créer des conditions propices à la promotion des pratiques conformes aux principes de l'économie circulaire grâce à l'approche préconisée par la CEE pour les PPP axés sur la réalisation des ODD ;
2. S'est félicité de la contribution qu'il apportait depuis 2020 à la promotion de l'économie circulaire dans les PPP et les infrastructures dans le prolongement de la soixante-neuvième session de la Commission, laquelle avait pour thème l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles et au cours de laquelle les États membres avaient demandé à la CEE de promouvoir la transition vers une économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les travaux des sous-programmes, des comités sectoriels et des autres organes subsidiaires concernés (décisions 69A et 69B) ;
3. A approuvé les documents suivants :
 - i) Lignes directrices sur les partenariats public-privé au service des objectifs de développement durable dans les projets de valorisation énergétique des déchets non recyclables : les voies de l'économie circulaire (ECE/CECI/WP/PPP/2022/3) ;
 - ii) Lignes directrices sur la promotion de l'économie circulaire dans les partenariats public-privé au service des objectifs de développement durable des Nations Unies (ECE/CECI/WP/PPP/2022/4) ;
4. A demandé au secrétariat d'en appuyer l'application et l'utilisation en proposant des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs aux États membres de la CEE qui en feraient la demande, ainsi que par l'intermédiaire du réseau Circular STEP² de la CEE.

B. Norme relative à la loi type sur les concessions et les partenariats public-privé

26. Le Président a rappelé qu'à sa dernière session, le Groupe de travail avait demandé au Bureau de suivre les étapes ci-après en vue d'établir la version définitive de la norme :
 - i) Mener avec toutes les parties intéressées des consultations d'une durée d'au moins deux mois ;
 - ii) Veiller à ce que le document soit achevé au plus tard le 31 mars 2022, conformément au plan d'activités intersessions pour 2021-2022 adopté par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (le Comité) ;
 - iii) Soumettre en avril 2022 une version récapitulative de la norme au Comité pour approbation à sa quinzième session, en mai 2022.
27. Le Président a ajouté que le Bureau avait suivi, avec l'appui du secrétariat, la procédure ci-dessus, telle que définie par le Groupe de travail, et avait produit, le 7 avril 2022, un document (ECE/CECI/2022/4) qu'il avait recommandé au Comité d'approuver. À sa quinzième session, en mai 2022, le Comité, avait pris note de la norme et :
 - i) Avait demandé au Bureau de fournir, sans réviser le document, des précisions sur les questions découlant des observations formulées par les parties intéressées et les parties prenantes ainsi que sur les questions liées au mandat concernant ledit document ;

² La plateforme de dialogue des parties prenantes de la CEE visant à accélérer la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE est accessible à l'adresse <https://unece.org/circular-economy/press/unece-launches-platform-policy-dialogue-circular-economy>.

- ii) Avait demandé au Bureau de soumettre à nouveau le document au Groupe de travail pour décision à sa sixième session ;
- iii) Avait décidé qu'en attendant que le document soit approuvé par le Groupe de travail à sa sixième session, aucun autre travail ne serait entrepris sur ce document ;
- iv) Avait décidé que le Groupe de travail examinerait à sa sixième session les propositions relatives à un éventuel changement de nom de la « loi type » afin de voir si un tel changement pouvait clarifier l'objectif de ce document et se prononcerait alors sur la question.

28. Le Président a ensuite expliqué que depuis mai 2022, il avait mené, avec l'appui du Bureau, en particulier des membres du Bureau nommés par la Belgique (Steven Van Garsse) et les États-Unis (Arthur Smith), des consultations avec les parties intéressées et les parties prenantes, y compris sur un éventuel changement de nom de la norme. Les consultations avaient été conclues avec succès en octobre 2022 et le Bureau avait approuvé une version de la norme légèrement modifiée par rapport à celle présentée au Comité en mai 2022. La version finale du document avait été soumise au Groupe de travail, assortie d'une recommandation d'approbation (ECE/CECI/WP/PPP/2022/5).

29. Le Président a ajouté que les consultations avaient fait apparaître que les parties intéressées et les parties prenantes jugeaient préférable de changer le nom de la norme. Pour résoudre ce problème, le Bureau avait décidé, à sa réunion du 2 novembre 2022, de proposer au Groupe de travail de renommer la norme comme suit : « Norme sur le cadre juridique des concessions et des PPP axés sur la réalisation des objectifs de développement durable ».

30. Le Président a ajouté que cette proposition avait été communiquée à toutes les délégations en novembre 2022 et a expliqué que le Bureau n'avait pas pu changer le nom du document avant la session étant donné que le Comité avait demandé au Groupe de travail de se prononcer sur la question à cette session. Il a également expliqué que c'était la raison pour laquelle le document ECE/CECI/WP/PPP/2022/5 contenait toujours le nom tel qu'il figurait dans le plan d'activités intersessions du Comité pour 2022-2023.

31. Le Président a proposé que la version finale du commentaire/guide d'application de la norme soit établie en 2023 sous les auspices du Bureau.

32. Le représentant des États-Unis a remercié le secrétariat, le Bureau et tous les experts qui, au cours des dernières années, avaient travaillé avec tant de diligence pour trouver une solution de compromis et parvenir à une version approuvée du texte répondant à toutes les préoccupations des États membres et des autres organes des Nations Unies.

33. Le représentant de l'Allemagne a déclaré que sa délégation appuyait pleinement le changement de nom de la norme, qui reflétait mieux la nature du document. Il a ajouté que le guide d'application qui accompagnerait la norme et serait élaboré en 2023 devrait tenir compte des dispositions types énoncées par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international afin de garantir une approche cohérente au sein du système des Nations Unies.

34. La représentante de la Fédération de Russie a remercié le secrétariat et tous les experts qui avaient participé à l'élaboration de la norme. La Fédération de Russie avait participé activement à l'élaboration de ce document, que la délégation considérait comme un bon outil pour stimuler l'investissement privé afin de financer la réalisation du Programme 2030.

35. Le représentant de la France a remercié le secrétariat d'avoir contribué à ce processus délicat pendant plusieurs années. Il a également salué la contribution du Centre international d'excellence spécialisé dans les politiques, lois et institutions relatives aux PPP en France. Il a remercié les autres membres du Bureau d'avoir mené le processus à bonne fin et a conclu en déclarant que la France appuyait pleinement le projet de décision.

Décision 2022 – 4.2

Le Groupe de travail :

1. A approuvé la Norme relative à la loi type sur les concessions et les partenariats public-privé (ECE/CECI/WP/PPP/2022/5) ;

2. A examiné la proposition du Bureau concernant un éventuel changement de nom de la « loi type » et a décidé de renommer la norme comme suit : « Norme sur le cadre juridique des concessions et des PPP axés sur la réalisation des objectifs de développement durable » ;
3. A demandé au Bureau d'établir la version finale du commentaire/guide d'application de la norme sous ses auspices en 2023 ;
4. A demandé au secrétariat de soumettre la norme au Comité pour approbation à sa prochaine session, en mai-juin 2023.

C. Réédition de documents conformément à la décision 2022 – 4b.2³ du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé

36. Le Président a rappelé que le Comité avait décidé à sa quinzième session en mai 2022 de remplacer le terme « PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD » par « PPP axés sur la réalisation des ODD » et de rééditer progressivement les documents approuvés et adoptés par le Comité et le Groupe de travail pour refléter ce changement, en donnant la priorité à trois documents de base, à savoir :

- i) Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable ;
- ii) Introduction aux partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable ;
- iii) Méthode d'évaluation des partenariats public-privé au regard des objectifs de développement durable.

37. Le Comité a demandé au secrétariat de rééditer les trois documents de base dans un délai de douze mois, à savoir d'ici à mai 2023. Le Comité a également demandé au secrétariat de rééditer les autres documents dans un délai de trois ans, c'est-à-dire d'ici à 2025. Tous les documents réédités sont compris dans le quota de documents alloué au sous-programme Coopération et intégration économiques.

38. Le Président a informé le Groupe de travail que deux des trois documents de base avaient été réédités pour cette session et lui étaient soumis pour information, à savoir :

- i) Introduction aux partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/WP/PPP/2022/6) ;
- ii) Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/WP/PPP/2022/7).

³ Dans sa décision 2022 – 4b.2, concernant la poursuite de l'utilisation du terme « People-first PPPs for the SDGs » (PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD), le Comité a pris note des résultats des consultations informelles menées avec les délégations intéressées sur cette question depuis la cinquième session du Groupe de travail en novembre 2021, et a décidé a) de remplacer ce terme par « PPP for the SDGs » (PPP axés sur la réalisation des ODD) et b) de rééditer progressivement les documents sur les PPP précédemment approuvés et adoptés par le Comité et le Groupe de travail afin qu'ils reflètent la nouvelle terminologie, sans toutefois dépasser le quota de documents alloué au sous-programme Coopération et intégration économiques ni occasionner des dépenses supplémentaires. Le Comité a demandé au secrétariat de rééditer trois documents de base dans un délai de douze mois, et le reste des documents dans les trois ans. Le Comité a demandé au Bureau du Groupe de travail sur les PPP de décider quels documents autres que les documents de base devraient être prioritaires au cours de cette période.

Note : les trois documents de base mentionnés ci-dessus sont : les Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable (ECE/CECI/2019/5) ; l'Introduction aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable (ECE/CECI/2019/6) ; la Méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population au regard des objectifs de développement durable (ECE/CECI/WP/PPP/2021/3).

39. Le Président a ajouté que le troisième et dernier document de base (Méthode d'évaluation des partenariats public-privé au regard des objectifs de développement durable) serait réédité pour la prochaine session du Comité en mai-juin 2023, et qu'il refléterait la décision du Groupe de travail sur le nom de la méthode d'évaluation (voir la décision 2022 – 4.4 ci-après).

Décision 2022 – 4.3

Le Groupe de travail a pris note :

1. De la décision prise par le Comité à sa quinzième session en mai 2022 de remplacer le terme « PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD » par « PPP axés sur la réalisation des ODD » ;
2. De la réédition des documents ci-après pour refléter le changement de nom, conformément à la décision 2022 – 4b.2 du Comité :
 - i) Introduction aux partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/PPP/WP/2022/6) ;
 - ii) Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/PPP/WP/2022/7).

D. Un nom plus « vendeur » pour la méthode d'évaluation des partenariats public-privé au regard des objectifs de développement durable

40. Le Président a rappelé que la méthode d'évaluation des PPP au regard des ODD avait été approuvée par le Groupe de travail à sa dernière session, puis par le Comité en mai 2022. Le Comité avait recommandé aux États membres de l'appliquer sous sa forme d'auto-évaluation.

41. Le Président a ajouté que, conformément au plan d'action adopté par le Groupe de travail à sa quatrième session en 2020 (ECE/CECI/WP/PPP/2020/2, annexe II), et notamment à la nécessité de rendre le nom de la méthode d'évaluation plus attrayant afin d'en faciliter la promotion, le Bureau avait proposé le nom ci-après pour examen par le Groupe de travail : « Système d'évaluation et de notation des partenariats public-privé et des infrastructures (PIERS) : méthode d'évaluation au regard des objectifs de développement durable ».

42. Le Président a conclu en rappelant que cette proposition avait été communiquée aux États membres dans le cadre des préparatifs de cette session.

Décision 2022 – 4.4

Le Groupe de travail :

1. Conscient de la nécessité de donner un nom plus « vendeur » à la méthode d'évaluation des PPP au regard des ODD, a approuvé la recommandation du Bureau tendant à ce que le document soit renommé comme suit : « Système d'évaluation et de notation des partenariats public-privé et des infrastructures (PIERS) : méthode d'évaluation au regard des objectifs de développement durable » ;
2. A noté que la méthode d'évaluation ferait l'objet d'une nouvelle publication au début de 2023 compte tenu du point 1 ci-dessus et de la décision 2022 – 4b.2 du Comité.

Mise en application : activités de renforcement des capacités et services consultatifs

43. Le Président a fait savoir au Groupe de travail qu'au cours des douze derniers mois, des activités de renforcement des capacités avaient été menées et des services consultatifs fournis dans la plupart des 17 pays de programme de la CEE et qu'un certain nombre de manifestations en présentiel avaient été organisées en Arménie, au Kirghizistan et en

Ouzbékistan. Il a également évoqué la sixième édition du Forum international de la CEE sur les PPP, qui avait eu lieu en mai 2022, ainsi qu'un débat très intéressant tenu au titre du point 3 de l'ordre du jour, sur le thème « Accélérer la réalisation des ODD dans la région de la CEE grâce aux PPP », ce débat ayant constitué en lui-même une activité de renforcement des capacités pour de nombreux représentants.

44. Le secrétariat a communiqué des informations détaillées sur les activités suivantes (par ordre chronologique) :

a) Turquie : une visite d'étude à l'intention de fonctionnaires du Gouvernement kirghize, organisée par le secrétariat, afin qu'ils s'informent sur les capacités institutionnelles en matière de PPP lors de la « Semaine des PPP » à Istanbul (6-9 décembre 2021) ;

b) Ukraine : un webinaire de formation à l'intention des praticiens des PPP en Ukraine sur la définition et la préparation de projets de PPP conformes aux ODD, organisé conjointement avec le Ministère du développement de l'économie, du commerce et de l'agriculture (15 décembre 2021) ;

c) Espagne : la sixième édition du Forum international de la CEE sur les PPP qui s'était tenue à Barcelone et avait porté sur un certain nombre de défis et de possibilités actuels et émergents, tant au niveau national qu'au niveau des villes, tels que les changements climatiques, l'économie circulaire, la transformation numérique, les marchés publics et les PPP verts et durables, et l'économie bleue. L'un des temps forts du Forum avait été la présentation de 15 projets de PPP du monde entier. Chaque projet avait été auto-évalué en utilisant la méthode d'évaluation conçue par la CEE, et un certain nombre de participants avaient fait des commentaires et des observations sur les liens entre les projets, les cinq critères souhaitables des PPP de la CEE et les ODD. Le Forum avait été organisé conjointement par la CEE et l'IESE Business School, avec le concours du Conseil municipal de Barcelone et du Gouvernement espagnol (4-6 mai 2022) ;

d) Espagne : une activité de renforcement des capacités organisée à Barcelone pour sept pays – Arménie, Géorgie, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan et Ukraine – sur les projets et programmes de PPP et leurs liens avec les ODD (6 mai 2022) ;

e) Un webinaire de renforcement des capacités pour les 17 pays de programme de la CEE sur l'utilisation de la méthode d'évaluation des PPP au regard des ODD (27 septembre 2022) ;

f) Kirghizistan : un atelier organisé en présentiel à Bichkek pour 55 fonctionnaires d'Azerbaïdjan et du Kirghizistan sur l'utilisation de la méthode d'évaluation des PPP au regard des ODD (5 octobre 2022) ;

g) Kirghizistan : un Forum international sur les PPP organisé conjointement à Bichkek par la CEE et le Centre des PPP du Kirghizistan, l'UNICEF, la Banque asiatique de développement et la Société financière internationale (6 octobre 2022) ;

h) Suisse : une table ronde sur le financement de l'action climatique organisée lors du Forum régional de la CEE sur les initiatives visant à financer l'action climatique et les ODD en prévision de la COP27 à Genève, lors duquel avait été présenté un recueil de 30 projets liés au climat de 12 pays de programme de la région de la CEE (17 octobre 2022) ;

i) Arménie : une conférence sur les PPP organisée conjointement en Arménie par la CEE et le Ministère de l'économie de l'Arménie sur les projets de PPP et d'infrastructures durables à l'appui des ODD (19 octobre 2022) ;

j) Ouzbékistan : une mission consultative sur les PPP dans la gestion des déchets et les projets d'irrigation organisée conjointement par la CEE et le Comité d'État de la République d'Ouzbékistan pour l'écologie et la protection de l'environnement (8-11 novembre 2022).

45. Le Président a félicité le secrétariat d'avoir organisé avec grand succès la sixième édition du Forum international de la CEE sur les PPP à Barcelone (Espagne), du 4 au 6 mai 2022. Il a également remercié les experts des PPP qui avaient participé et contribué à ces

activités de conseil et de renforcement des capacités, ainsi que le secrétariat pour les avoir organisées et en avoir assuré le bon déroulement.

46. Le Président a rappelé au Groupe de travail que ses services consultatifs et son programme de renforcement des capacités dépendaient de financements extrabudgétaires et de contributions en nature. Il a demandé instamment aux États membres et aux autres parties prenantes d'apporter une aide financière et en nature au programme de travail de la CEE sur les PPP à l'appui des ODD.

47. Le Président a informé le Groupe de travail que le secrétariat avait publié toutes les décisions prises par le Bureau depuis la dernière session du Groupe de travail dans le document ECE/CECI/WP/PPP/2022/INF.1, conformément à l'article 16 du Règlement intérieur (ECE/CECI/WP/PPP/2021/5/Rev.1).

48. La représentante de l'Arménie a noté que le renforcement des capacités des fonctionnaires restait une priorité pour son pays. Elle a remercié le secrétariat d'avoir organisé à Erevan le 19 octobre 2022 une conférence sur la mise en conformité des PPP et des infrastructures avec les ODD, qui avait fait ressortir l'importance de cette question. Elle se réjouissait de continuer à travailler avec le secrétariat pour renforcer l'appui et la coopération en matière de PPP.

49. Le représentant de l'Ouzbékistan a remercié le secrétariat d'avoir organisé une mission consultative en Ouzbékistan en novembre 2022 afin d'étudier les moyens d'améliorer la gestion des déchets dans le pays. Il a remercié le secrétariat au nom de sa délégation pour son engagement à continuer à fournir à l'Ouzbékistan un appui en matière de PPP dans les secteurs de la gestion des déchets et de l'eau en 2023.

50. Le représentant du Kirghizistan a mentionné la coopération fructueuse nouée avec la CEE depuis de nombreuses années. Il a ajouté que la méthode d'évaluation des PPP au regard des ODD était l'un des principaux outils d'évaluation des PPP au Kirghizistan. En octobre, le secrétariat avait organisé une formation à l'utilisation de cette méthode pour plus de 50 fonctionnaires directement impliqués dans des projets de PPP et le Centre des PPP du Kirghizistan se réjouissait de poursuivre sa collaboration avec le secrétariat en vue de renforcer l'application et l'utilisation de cette méthode.

Décision 2022 – 4.5

Le Groupe de travail :

1. A pris note du débat d'orientation sur l'accélération de la réalisation des ODD dans la région de la CEE par le biais des PPP, mené au titre du point 3 de l'ordre du jour ;
2. A demandé au secrétariat de poursuivre l'étude de certains de ces aspects au cours de la septième édition du Forum international de la CEE sur les PPP en 2023, notamment en ce qui concernait les questions se rapportant au redressement et à la reconstruction économiques et aux transformations numérique et verte, y compris la transition vers l'économie circulaire.

Décision 2022 – 4.6

Le Groupe de travail :

1. A accueilli avec satisfaction les travaux relatifs aux services consultatifs et au renforcement des capacités en matière de PPP menés depuis sa dernière session ;
2. A remercié le secrétariat d'avoir organisé une sixième édition très réussie du Forum international de la CEE sur les PPP du 4 au 6 mai 2022 (qui avait abordé des questions d'actualité telles que la transition vers l'économie circulaire, les marchés publics et les PPP verts et la transformation numérique pour le développement durable) ;

3. A remercié le Gouvernement espagnol d'avoir soutenu le Forum, ainsi que l'IESE Business School et le Conseil municipal de Barcelone de l'avoir organisé conjointement avec la CEE ;
4. A remercié toutes les parties prenantes et tous les donateurs d'avoir appuyé les travaux relatifs aux PPP et a encouragé les donateurs potentiels à fournir des contributions financières et en nature au programme de travail de la CEE sur les PPP dans les années à venir.

Décision 2022 – 4.7

Le Groupe de travail a pris note du document ECE/CECI/PPP/WP/2022/INF.1, dans lequel figurent les décisions prises par le Bureau depuis sa dernière session en novembre 2021.

VII. Plan d'activités pour 2022-2023 (point 5 de l'ordre du jour)

Document(s) :

Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa cinquième session (ECE/CECI/WP/PPP/2021/2) ;

Plan d'activités intersessions pour 2022-2023 (ECE/CECI/2022/2, annexe II) ; et

Focus of future work of the Working Party in support of Public-Private Partnerships for the Sustainable Development Goals (Orientation des travaux futurs du Groupe de travail à l'appui des partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable) (ECE/CECI/WP/PPP/2022/INF.2).

51. Le Président a fait référence au plan d'activités intersessions du Comité pour 2022-2023 (ECE/CECI/2022/2, annexe II), qui énumère les activités concernant les PPP prévues pour le restant de 2022 et pour 2023.

52. Il a ajouté que la prochaine grande manifestation portant sur le domaine des PPP serait la septième édition du Forum international de la CEE sur les PPP du 3 au 5 mai 2023, qui se tiendrait en mode hybride avec une forte participation en présentiel. Il a également indiqué que le Groupe de travail n'avait prévu aucune décision concernant les activités planifiées pour le restant de 2022 et pour 2023, celles-ci étant déjà mentionnées dans le plan d'activités intersessions du Comité pour 2022-2023.

53. Le Président a rappelé que le mandat du Groupe de travail avait été renouvelé pour une période de cinq ans. Il a ajouté qu'au cours des cinq dernières années, le Groupe de travail avait travaillé sans relâche à ce que le modèle pour les PPP contribue à la réalisation des ODD, et donc qu'il fasse de la population la principale bénéficiaire des infrastructures et des services publics. À cet égard, le Groupe de travail avait élaboré des principes directeurs, des normes et une méthode d'évaluation destinés à aider les États membres de la CEE à examiner leurs projets de PPP et d'infrastructure en fonction des trois piliers de la durabilité. La prolongation de son mandat jusqu'en 2027 par le Comité exécutif de la CEE représente pour le Groupe de travail une occasion de faire passer à la vitesse supérieure le programme de la CEE sur les PPP axés sur la réalisation des ODD, par :

- i) L'élaboration de documents d'orientation touchant de nombreux sujets dont le redressement et la reconstruction économiques durables, la corruption, la préparation et la riposte aux pandémies, la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes et les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE (y compris la transition vers une économie circulaire), en accord avec les priorités définies par le Comité à sa quinzième session en mai 2022, et plus particulièrement avec le paragraphe 15 du plan d'activités intersessions pour 2022-2023 qui figure à l'annexe II du document ECE/CECI/2022/2 ;
- ii) L'intégration du financement durable, y compris du financement de transition, dans les travaux sur les PPP afin d'aider à combler le déficit d'investissement dans l'infrastructure, qui va toujours croissant, et à renforcer la lutte contre les changements

climatiques, mais aussi de favoriser un redressement en mieux après la pandémie de COVID-19 et de contribuer au redressement et à la reconstruction économiques durables ;

iii) La fourniture à la demande d'activités de renforcement des capacités et de services de conseil sur les politiques afin d'améliorer l'exécution des projets et attirer un financement durable et destiné à l'action climatique.

54. Le Président a également ajouté que, dans cet esprit, le Bureau avait élaboré avec l'appui du secrétariat le document ECE/CECI/WP/PPP/2022/INF.2 pour examen par le Groupe de travail, contenant une liste récapitulative de sujets pour les nouveaux documents d'orientation. Il a fait observer que la liste était parfaitement conforme aux priorités fixées par le Comité pour les travaux relatifs aux PPP dans le plan d'activités intersessions pour 2022-2023 (y compris le paragraphe 20)⁴ et les Principes directeurs relatifs aux PPP axés sur la réalisation des ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2022/7). Le Bureau avait communiqué des propositions détaillées concernant cinq sujets pour des travaux qui débuteraient en 2023, comme indiqué à l'annexe II du document ECE/CECI/WP/PPP/2022/INF.2. Il s'agissait de guides pratiques sur :

i) L'amélioration de l'exécution des PPP grâce à la transformation numérique des projets tout au long de leur cycle d'existence afin de soutenir la réalisation des ODD ;

ii) Les PPP dans l'infrastructure numérique : diagnostics médicaux (télémédecine) et autres services publics numériques ;

iii) La passation de marchés verte et durable fondée sur des PPP au service de la réalisation des ODD ;

iv) L'état du financement des PPP et des infrastructures à mi-chemin de l'échéance de 2030 ;

v) Les avantages et inconvénients d'une exécution simplifiée et accélérée des projets de PPP axés sur la réalisation des ODD et portant sur le redressement et la reconstruction économiques durables.

55. La représentante de la Fédération de Russie, s'exprimant au sujet des futurs travaux du Groupe de travail, a déclaré que la délégation russe approuvait la liste contenue dans le document ECE/CECI/WP/PPP/2022/INF.2. Elle a ajouté que les documents proposés sur la passation de marchés verte fondée sur des PPP et sur le financement durable étaient notamment cruciaux afin de veiller à ce que les PPP contribuent à la réalisation des ODD. Selon elle, il était important de tenir également compte des aspects sociaux et économiques dans le guide de la passation de marchés verte fondée sur des PPP afin d'obtenir un meilleur équilibre entre les trois piliers principaux des ODD.

56. Le représentant du Tadjikistan a fait savoir au Groupe de travail que la publication du rapport de la CEE sur l'évaluation de l'état de préparation nationale du Tadjikistan aux PPP remontait à près de dix ans. Les conditions régnant sur le marché des PPP avaient changé entre-temps, et malgré les progrès notables du pays dans ce domaine, le représentant a proposé que la CEE réalise une nouvelle étude destinée à déterminer dans quelle mesure l'environnement est propice aux PPP, afin d'évaluer les progrès du pays, de repérer les goulets d'étranglement et de formuler des recommandations visant à favoriser le développement des PPP. Il a également proposé d'inclure dans le programme de travail du Groupe pour 2023 une activité de renforcement des capacités portant sur l'application au Tadjikistan de la Méthode d'évaluation des partenariats public-privé au regard des ODD.

57. Le représentant de l'Ukraine a demandé au secrétariat d'élaborer une étude sur la possibilité d'appliquer cette Méthode au contexte ukrainien, et de la traduire en langue ukrainienne. Il a ajouté que son pays prenait l'application de cet outil très au sérieux. Plus

⁴ « Les travaux relatifs aux normes et guides concernant les marchés publics de PPP verts et durables et la transformation numérique dans les PPP axés sur le développement durable seront décidés par le Groupe de travail des PPP lors de sa prochaine session en décembre 2022, sur la base des propositions de son Bureau et des ressources existantes. »

concrètement, l'article 3 du projet de loi actuellement à l'étude au Parlement ukrainien citait la Méthode d'évaluation, la décrivant comme un outil exceptionnel à utiliser dans le cadre du redressement durable en Ukraine, et qui serait crucial dans l'exécution de projets de PPP conformes aux ODD. Il a conclu son intervention en remerciant le secrétariat pour son soutien pratique constant dans le domaine des PPP en ces temps difficiles, notamment en ce qui concerne l'application de la Méthode d'évaluation à des projets de reconstruction d'après guerre.

58. Le représentant de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) a présenté le projet Build4skills de l'Agence, financé par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ). Il a expliqué que Build4skills avait pour objectif d'étudier des moyens d'allier projets d'infrastructure, notamment sous forme de PPP, et formation professionnelle, en s'inspirant du système mixte d'enseignement allemand. Le projet visait donc à rendre possibles de meilleurs moyens de subsistance et du travail décent, tout en améliorant la productivité sur les chantiers de construction et en mettant les projets d'infrastructure en conformité avec les ODD. La GIZ était particulièrement intéressée par une coopération avec la CEE qui permettrait de recueillir des études de cas provenant du monde entier et mettant en évidence le lien entre projets d'infrastructure et formation professionnelle. Elle pourrait financer une étude tandis que la CEE apporterait les compétences spécialisées nécessaires pour mettre au point ensemble un support de connaissances en 2023.

59. Le représentant de l'Allemagne a souligné l'importance du renforcement des capacités et du transfert des connaissances des partenaires privés vers les administrations publiques dans le domaine des PPP, et a prié le Groupe de travail d'examiner favorablement l'initiative de coopération présentée par le représentant de la GIZ.

60. Le Président a indiqué au Groupe de travail qu'il prenait dûment note de toutes les demandes d'activités de renforcement des capacités et offres de coopération et que le secrétariat les examinerait en fonction des ressources disponibles.

Décision 2022 – 5.1

Le Groupe de travail a pris note :

1. Du renouvellement de son mandat pour une période de cinq ans jusqu'en 2027 par le Comité exécutif de la CEE ;
2. Du plan d'activités intersessions du Comité pour 2022-2023 (ECE/CECI/2022/2, annexe II), notamment des nouvelles priorités fixées pour les travaux relatifs aux PPP pour les années à venir (par. 15)⁵ et de la liste des activités relatives aux PPP prévues pour le restant de 2022 et pour 2023.

Décision 2022 – 5.2

Afin de donner suite à la décision du Comité concernant les nouvelles priorités pour les travaux relatifs aux PPP (ECE/CECI/2022/2, annexe II, par. 15), le Groupe de travail a :

1. Pris note avec satisfaction du document ECE/CECI/WP/PPP/2022/INF.2 élaboré par le Bureau ;

⁵ Les travaux sur les partenariats public-privé (PPP) visent essentiellement à aider les États membres de la CEE à utiliser ces partenariats pour agir dans un éventail de domaines se rapportant à des thèmes transversaux pertinents de la Commission, tels que [la transition vers une économie circulaire, l'utilisation durable des ressources naturelles, les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE], le redressement et la reconstruction économiques durables, la corruption dans les PPP, la préparation et la riposte aux pandémies, la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes et l'accélération de la réalisation des ODD dans la région de la CEE. Les Principes directeurs de la CEE relatifs aux PPP axés sur la réalisation des ODD constituent la base normative des travaux sur les PPP.

2. Approuvé la liste de sujets pour des normes et guides relatifs aux PPP énonçant des possibilités/recommandations d'action qui figure à l'annexe I du document ;
3. Approuvé les propositions détaillées pour des travaux relatifs à de nouveaux produits relatifs aux PPP prévus en 2023, telles que contenues dans l'annexe II du document ;
4. Prié le secrétariat de travailler en étroite collaboration avec le Bureau afin de :
 - i) Mobiliser les compétences spécialisées et les ressources nécessaires à l'application des points 2 et 3 ci-dessus ;
 - ii) Tenir des sessions visant à faire avancer les travaux sur les nouveaux sujets à la prochaine édition du Forum international de la CEE sur les PPP en 2023 ;
5. Prié le secrétariat de joindre les annexes I et II du document ECE/CECI/WP/PPP/2022/INF.2 comme annexes au rapport de la session.

61. Le Président a fait savoir au Groupe de travail que la Grèce avait proposé au secrétariat d'accueillir la septième édition du Forum international de la CEE sur les PPP à Athènes, du 3 au 5 mai 2023.

62. Les représentants du Conseil municipal d'Athènes ont informé le Groupe de travail de leur proposition d'accueillir la septième édition du Forum en partenariat avec la CEE, indiquant que ses membres se réjouissaient à l'idée d'accueillir des experts des PPP du monde entier à Athènes du 3 au 5 mai 2023.

63. La représentante de la Grèce a fait savoir au Groupe de travail que sa délégation soutenait pleinement cette initiative de Kostas Bakoyannis, le maire d'Athènes. Elle a ajouté que la Grèce était prête à travailler en étroite collaboration avec le secrétariat afin de garantir le succès de cette édition du Forum, qui faisait suite à celle tenue à Barcelone en 2022.

64. Le Président a remercié les représentants de la Grèce pour leur offre généreuse et a fait savoir au Groupe de travail que le Bureau soutenait pleinement la proposition, et qu'il lui recommandait de l'accepter.

Décision 2022 – 5.3

Le Groupe de travail a :

1. Pris note avec satisfaction de l'offre du maire d'Athènes d'accueillir et d'organiser en partenariat avec la CEE la septième édition du Forum international sur les PPP à Athènes, du 3 au 5 mai 2023, avec le soutien du Gouvernement grec ;
2. Prié le secrétariat de coorganiser le Forum en utilisant les ressources disponibles, en concertation avec les coorganisateur et le Bureau.

65. Le secrétariat a informé le Groupe de travail qu'il avait lancé en septembre 2022 l'édition 2023 du prix de la CEE pour les PPP et l'infrastructure, et invité des nominations de projets contribuant à l'économie circulaire et à la réalisation des ODD qui pourraient être présentés au cours du Forum, du 3 au 5 mai 2023. Il a encouragé les États membres et les autres parties prenantes à soumettre leurs projets afin d'entrer en lice.

66. Le représentant de la Commission européenne a présenté un document sur l'utilisation des PPP dans le cadre des mesures visant à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et à lutter contre ceux-ci. Il a expliqué que la Commission considérait les PPP comme un outil permettant le partage d'informations stratégiques et opérationnelles entre les services de renseignement financier, les forces de l'ordre et le secteur privé.

67. Le représentant de l'Allemagne a remercié la Commission européenne pour sa présentation du document, et a fait remarquer que l'appellation de « PPP » pour cette initiative prêtait quelque peu à confusion, car celle-ci ne relevait pas de la définition des PPP en tant qu'outil d'exécution de projets comprenant un financement privé. Il a indiqué que

l'approche de la Commission devrait plutôt être qualifiée d'« initiative » ou d'« entité ad hoc » afin d'éviter toute confusion.

VIII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

Dates de la prochaine session

Décision 2022 – 6

Le Groupe de travail a décidé de tenir sa prochaine session au quatrième trimestre de 2023. Le secrétariat déterminera les dates exactes de la session en concertation avec le Bureau et la Division de la gestion des conférences du Palais des Nations de Genève.

IX. Adoption du rapport (point 7 de l'ordre du jour)

Décision 2022 – 7

Le Groupe de travail a demandé au secrétariat, dans le cadre des procédures spéciales établies par le Comité exécutif de la CEE pour la période de la pandémie de COVID-19 (par. 3 du document ECE/EX/2020/L.12), de diffuser les décisions approuvées pendant la session à toutes les représentations permanentes basées à Genève, au Bureau et aux délégations membres du Groupe de travail, pour approbation par les délégations ayant participé à la session, selon la procédure d'approbation tacite.

Le Groupe de travail a en outre demandé au secrétariat d'établir un projet de rapport de la session et de le communiquer à toutes les représentations permanentes à Genève et au Bureau en vue de son approbation ultérieure selon la procédure d'approbation tacite, conformément à l'article 21 du Règlement intérieur (ECE/CECI/WP/PPP/2021/5/Rev.1) et au paragraphe 21 de l'appendice III du document E/ECE/1464 (Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE). Une fois le projet adopté, le Groupe de travail demandera sa publication en anglais, français et russe.

Annexe I

Résumé, établi par le Président, du Débat d'orientation tenu sur le thème « Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe grâce aux partenariats public-privé » au titre du point 3 de l'ordre du jour

Introduction

1 Dans le contexte mondial actuel d'instabilité économique, environnementale et sociale, où les répercussions systémiques de la pandémie de COVID-19 restent extrêmement marquées et alors que la guerre en Ukraine fait rage, la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été encore plus compromise. Alors que l'on arrive à mi-parcours du Programme de développement durable à l'horizon 2030, au rythme actuel, la région de la CEE n'atteindra d'ici à 2030 que 25 % des cibles définies au titre des ODD. Il est urgent d'agir pour accélérer le développement durable.

2. Les participants au Débat d'orientation ont étudié comment les projets d'infrastructure conformes à l'approche définie par la CEE pour les PPP axés sur la réalisation des ODD peuvent apporter une contribution majeure à l'accélération de la réalisation du Programme 2030, en soutenant la durabilité, la circularité et le redressement et la reconstruction économiques dans la région de la CEE et dans le monde entier.

Débat de haut niveau : Comment les PPP axés sur la réalisation des ODD peuvent-ils accélérer le développement durable ?

3. Les intervenants ont examiné comment les PPP axés sur la réalisation des ODD peuvent apporter un soutien important à des projets d'infrastructure verte et durable. En ce qui concerne le redressement et la reconstruction économiques, notamment en Ukraine, des intervenants ont affirmé que les risques multidimensionnels appelaient des solutions systémiques prévoyant nécessairement la participation du secteur privé via des PPP durables.

4. Les intervenants ont évoqué différents moyens d'encourager ou d'inciter les autorités publiques à utiliser des structures de financement durable dans leurs projets de PPP axés sur la réalisation des ODD. Attirer des financements durables, ce qui exigeait de prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, était selon eux essentielle à la durabilité des projets de PPP. Les intervenants ont également abordé le fait que les institutions financières internationales étaient aux avant-postes de la promotion du financement durable dans le monde par l'entremise d'instruments financiers tels que les obligations et les prêts verts. Ils ont souligné combien il importait de disposer des bonnes compétences spécialisées pour structurer des programmes de PPP intégrant des pratiques de durabilité et ainsi pouvoir mieux se remettre de chocs économiques causés par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Ils ont également examiné le financement mixte et l'investissement d'impact en tant que mécanismes importants pour l'obtention d'un financement initial.

5. Les intervenants ont souligné quatre points essentiels à prendre en compte si l'on voulait intégrer dans les PPP la transition vers une économie circulaire et avoir comme prévu des PPP verts et durables avant 2030 : l'ambition, la technologie, le capital privé et le rythme. En ce qui concerne la technologie, ils ont évoqué l'exemple de l'efficacité des données obtenues à partir de la technologie des jumeaux numériques, qui permettaient de fournir des solutions durables en milieu urbain. En matière de rythme d'exécution, les intervenants ont affirmé que les PPP prenaient généralement beaucoup trop de temps, et ont signalé l'importance de la Méthode d'évaluation des PPP comme outil pratique permettant d'exécuter des projets de PPP le plus rapidement possible tout en veillant à leur durabilité.

6. Les intervenants ont souligné qu'il fallait prendre en compte l'intégralité du cycle d'existence des projets de PPP et d'infrastructure, car cette approche était essentielle pour assurer la circularité et promouvoir des pratiques vertes de passation des marchés publics dans le domaine des PPP. Elle englobait l'importance de pratiques de conception permettant un désassemblage sans perte de valeur plus tard dans le cycle d'existence du projet, ainsi que la mise au point de solutions fondées sur le numérique optimisant les techniques de construction et rendant les matériaux traçables, permettant ainsi une transition vers un secteur des travaux publics fondé sur des composants reposant sur des modèles circulaires.

Réunion 1 : Redressement et reconstruction économiques durables : comment les PPP axés sur la réalisation des ODD peuvent-ils accélérer la réalisation de projets d'infrastructure durables ?

7. Les intervenants ont examiné les potentialités et les difficultés d'une exécution simplifiée et accélérée des PPP axés sur la réalisation des ODD dans les phases de reconstruction suivant une pandémie, une catastrophe ou une guerre. La réunion a mis en évidence des solutions qui pourraient permettre de mettre en place des procédures accélérées pour des PPP qui resteraient conformes à l'approche définie par la CEE pour les PPP axés sur la réalisation des ODD et qui permettraient d'atteindre les résultats attendus de ces partenariats.

8. Les intervenants ont souligné les enseignements tirés des phases de reconstruction ayant suivi l'ouragan Fiona au Canada en 2022, l'ouragan Katrina à La Nouvelle-Orléans (États-Unis d'Amérique) en 2005, l'ouragan Maria à Puerto Rico, la Dominique et l'île de Sainte-Croix aux Caraïbes en 2017, le tsunami qui avait frappé Fukushima (Japon) en 2011 et le tremblement de terre d'Haïti en 2010, et les ont proposés comme meilleures pratiques à appliquer ailleurs dans le monde, notamment en Ukraine. Ils ont présenté des exemples clefs de PPP innovants et ciblés appliqués suite à de tels événements, avec notamment un microréseau électrique fonctionnant à l'énergie solaire, des abris temporaires et permanents, et des éléments d'infrastructure bleue destinés à reconstruire les récifs et les plages. Les intervenants ont souligné l'importance des résultats qu'apportaient les PPP axés sur la réalisation des ODD en matière d'accès, d'équité et de participation des parties prenantes au cours de la phase de reconstruction, car ils permettaient d'associer la population locale à celle-ci et de garantir une reprise durable après ces catastrophes.

9. Les intervenants ont également abordé la question de comment accélérer l'exécution de projets de reconstruction dans un contexte d'après guerre tout en veillant à leur durabilité et au devoir de précaution afin d'attirer des investisseurs privés. En ce qui concerne la guerre qui fait actuellement rage en Ukraine et qui a détruit de nombreux éléments d'infrastructure, les intervenants ont souligné l'importance pour le pays d'attirer des financements durables de PPP dans un contexte d'après guerre. Ils ont salué l'utilité de la Méthode d'évaluation des PPP au regard des ODD comme outil permettant de reconstruire en mieux et de garantir une exécution rapide des projets de reconstruction en Ukraine.

10. L'un d'entre eux, évoquant les investissements étrangers en Ukraine, a fait remarquer que les investissements publics et privés étaient inexistantes, car la guerre continuait de ravager le pays. Les investissements nécessaires à la reconstruction de l'infrastructure du pays étaient pourtant estimés à 350 milliards de dollars. Le secteur public ne pouvant financer ces activités de redressement, il y aurait donc un besoin d'investissements privés, notamment dans les secteurs des transports, de la santé, de l'éducation, des services municipaux et de l'énergie. Trouver des sources potentielles de financement était une priorité pour l'Ukraine, et les PPP étaient considérés comme un des outils susceptibles de contribuer à sa reconstruction ainsi qu'à l'obtention de capitaux privés internationaux, et garantissant la transparence. Les participants à la réunion ont affirmé que l'approche définie par la CEE pour les PPP axés sur la réalisation des ODD avait donc une importance considérable en ce qui concerne l'Ukraine, notamment en raison de l'accent mis sur l'intérêt de la population, la durabilité et les structures de financement mixte.

11. Les intervenants ont convenu que les pouvoirs publics avaient un rôle central à jouer dans l'application des outils dont ils disposaient afin de garantir un redressement et une

reconstruction économiques durables par l'intermédiaire de projets de PPP. Les intervenants ont clos la réunion en s'accordant pour dire que l'approche de la CEE gagnerait à être adaptée aux processus de redressement et de reconstruction, et qu'il serait souhaitable que celle-ci établisse des directives sur le sujet.

Réunion 2 : La transformation numérique : comment améliorer les PPP sur l'ensemble de leur cycle d'existence afin que les projets reposant sur des PPP servent la réalisation des ODD ?

12. La soixante-dixième session de la Commission qui se tiendra en avril 2023 aura pour thème transversal les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE. Les participants à la réunion ont étudié ce thème dans le contexte des PPP, et plus particulièrement la manière dont les solutions et les technologies numériques peuvent améliorer l'exécution, la performance et la durabilité des projets reposant sur des PPP axés sur la réalisation des ODD.

13. Ils ont souligné le potentiel de la transformation numérique en ce qui concerne les processus de financement, de participation des parties prenantes et d'approbation par les pouvoirs publics, et ont estimé que les PPP s'intégreraient de plus en plus dans un modèle numérique. Par exemple, la bancabilité d'un projet de PPP est déterminée à travers des modèles numériques, ce qui permet aux investisseurs de déterminer l'intégralité des coûts sur son cycle d'existence, et aux pouvoirs publics de déterminer si un PPP représente le bon outil d'exécution de projet par rapport à d'autres options en matière de marchés publics. Ils ont toutefois affirmé que le processus numérique n'était pas encore prêt en ce qui concerne la pré-bancabilité ou les premières étapes de l'élaboration de projet et qu'il était encore possible de pousser plus loin la transformation numérique.

14. La réunion a également été l'occasion de réfléchir au meilleur environnement porteur qui permettrait aux pays de promouvoir et de développer des écosystèmes numériques par le biais de PPP. Les intervenants ont affirmé que les processus décisionnels fondés sur des données étaient essentiels au succès des projets de PPP. Étant donné que ces projets ainsi que d'autres types de construction d'infrastructures produisent une grande quantité de données, il faut veiller à recueillir ces données, à les traiter et à les exploiter et pour faire usage des projets un succès. Il a été affirmé que l'exploitation de données avait déjà fait ses preuves en fournissant des solutions de conception et d'amélioration de structures existantes. Certains participants ont également mentionné les avantages des outils et plateformes numériques tels que SOURCE⁶, qui permettent de soutenir les projets de passage au numérique des pouvoirs publics et leur planification de futurs projets, ainsi que la création de communications ciblées tenant compte des besoins des parties prenantes.

15. Lorsque s'est posée la question du rôle des PPP en tant que catalyseurs de la transformation numérique grâce à la création d'écosystèmes ad hoc, un des participants a affirmé que les processus numériques ne manquaient pas dans les projets d'infrastructure. Il a cité l'apprentissage automatique dans le contexte de l'intelligence artificielle, l'analyse de données, le bâti immobilier modélisé, les jumeaux numériques, les drones, la conception assistée par ordinateur, les contrats intelligents, et les plateformes d'analyse des contrats comme autant d'exemples des nombreuses manières dont le secteur rendait possible des changements systémiques porteurs de transformations, pour obtenir plus rapidement de meilleurs résultats. Il a fait remarquer que la principale difficulté rencontrée ne concernait pas l'existence ou la disponibilité de ces processus numériques, mais plutôt leur adoption par les pouvoirs publics, les raisons et les occasions de leur prise en compte par les autorités dans le cadre des projets de PPP. Les participants ont convenu à cet égard que les pouvoirs publics jouaient un rôle essentiel en matière d'écosystèmes numériques.

16. Ils ont longuement étudié le sujet de la reproduction des projets de PPP grâce à la transformation numérique. Les soins de santé et les diagnostics ont été présentés en tant

⁶ SOURCE est une plateforme multilatérale de préparation de projets dirigée et financée par les banques multilatérales de développement, et coordonnée par la Sustainable Infrastructure Foundation, une fondation à but non lucratif sise à Genève.

qu'exemple, et un intervenant a cité le développement de la télémédecine en Italie par l'entremise des PPP. Selon lui, la transformation numérique du secteur avait permis des améliorations notables, notamment en termes de flexibilité, de fiabilité et de robustesse de la fourniture de services publics essentiels, notamment dans des régions rurales, reculées et socialement défavorisées.

17. Les intervenants ont convenu qu'il était nécessaire que la CEE fournisse des directives additionnelles aux pouvoirs publics et aux autres parties prenantes afin de garantir la poursuite du développement d'un écosystème numérique.

Annexe II

Liste de sujets⁷ pour les normes et les guides pratiques⁸ relatifs aux PPP*

À sa sixième session, le Groupe de travail a approuvé la liste ci-après de sujets devant faire l'objet de nouveaux documents d'orientation.

Numéro	Normes/Guides contenant des recommandations/possibilités d'action
1	Renforcement de la participation des parties prenantes dans les PPP axés sur la réalisation des ODD
2	Amélioration de l'exécution des PPP grâce à la transformation numérique du projet tout au long de son cycle d'existence afin de soutenir la réalisation des ODD*
3	Réalisation de la transformation numérique des pays grâce à des PPP axés sur la réalisation des ODD
4	Les PPP dans l'infrastructure numérique : diagnostics médicaux (télémédecine) et autres services publics numériques*
5	Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes grâce à des PPP axés sur la réalisation des ODD
6	Passation de marchés verte et durable fondée sur des PPP axés sur la réalisation des ODD*
7	Durabilité environnementale et résilience des PPP axés sur la réalisation des ODD
8	État du financement des PPP et des infrastructures à mi-chemin de l'échéance de 2030*
9	Structures de financement mixte utilisées dans des projets de PPP et d'infrastructure axés sur la réalisation des ODD
10	Viabilité budgétaire des PPP axés sur la réalisation des ODD
11	Simplification et accélération de l'exécution des projets de PPP axés sur la réalisation des ODD pour le redressement et la reconstruction économiques durables : avantages et inconvénients*
12	Amélioration de la sécurité alimentaire grâce à des PPP axés sur la réalisation des ODD au croisement des domaines de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture

⁷ La présente liste de sujets pour les normes et les guides pratiques relatifs aux PPP actualise et remplace celle figurant à l'annexe I du document ECE/CECI/WP/PPP/2017/2.

⁸ La présence d'un astérisque (*) à côté du nom du sujet indique des travaux débutant en 2023.

Annexe III

[Anglais seulement]

The Annex contains detailed proposals on five practical guides approved and prioritised by the Working Party for work to start in 2023.

1. Practical Guide on Improving the delivery of PPPs through digital transformation throughout the project lifecycle in support of the SDGs

Title

Improving the delivery of PPP and infrastructure through digital transformation throughout the project lifecycle in support of the SDGs.

Purpose

The purpose of the proposal is to develop a guide for the public sector in the ECE region to improve and streamline the PPP project lifecycle in its different phases with digital technologies and solutions in support of the SDGs.

Scope

PPPs can be a tool to accelerate and attract investment in infrastructure that support the implementation of the SDGs. However, PPPs are complex and time consuming and new digital technologies and solutions can help streamline the PPP project cycles, especially the identification and preparation stages. The digital transformation of the PPP delivery process can improve the speed and integrity of PPP projects, provide enhanced insight into project components, and increase the likelihood that a PPP project will deliver infrastructure and public services with positive social and economic impact.

The scope of the intended guide is to set out guidelines and recommendations for the public sector to use digital technologies and solutions to improve the PPP project delivery, performance and sustainability. It will draw on best practices to use digital solutions and tools – including data, information technology and other digital approaches – at each stage of the PPP process with a particular focus on the initial stages of the PPP project life cycle, especially the identification and preparation stages. The guide will also cover the other stages such as the implementation stage where digital transformation can play a crucial role to ensure governments have the right information to successfully manage PPP projects.

Added value by ECE

Organisations working on the digital transformation/InfraTech tend to focus on the post-procurement phases of projects with a focus on industry digital solutions to improve infrastructure delivery (e.g. digital twins of buildings etc).

The ECE guide would instead focus on a crucial phase of the PPP development – the initial project phase, pre-procurement. Two areas are of particular interest:

1. Stakeholder engagement process (e.g. how digital technologies and solutions could make consultations more broad, democratic, accountable, open and transparent); and
2. Government approval process (e.g. how digital technologies and solutions could facilitate the interaction between the various government entities, including standard template documents for use across the public sector to expedite the PPP appraisal process, and make it more transparent and efficient).

Drafting and/or peer review team

Membership is open to experts with broad knowledge in the area of digital transformation and PPPs and ideally experience in low and middle-income countries.

Timeline

Work on the guide should commence by the secretariat in 2023 in coordination with the Bureau and should be completed and submitted to the Working Party for its consideration at its 7th or 8th session and in time for the 71st Commission session in 2025.

2. **Practical Guide on PPPs in digital infrastructure: diagnostics in healthcare (telemedicine) and other digital public services**

Title

PPPs in digital infrastructure: diagnostics in healthcare (telemedicine) and other public services.

Purpose

The purpose of the proposal is to develop a guide for the public sector in the ECE region to highlight the PPP and infrastructure projects that exist as a result of digital transformation.

Scope

There are a number of sectors/sub-sectors, for example diagnostics via telemedicine within the health sector, that only exist as a result of the advances of information and communication technology (ICT), which enable people and organisations to interact in the digital world.

The scope of the guide is to:

- (i). Explore the role of PPPs in those sectors/sub-sectors that have benefited from the advances in ICT;
- (ii). List selected case studies from these sectors/sub-sectors; and
- (iii). Provide practical policy recommendations to governments wishing to use the PPP model in these sectors/sub-sectors.

Added value by ECE

Case studies from the ECE region, including very recent ones launched at the height of the COVID-19 pandemic, will be showcased in the guide to inspire other governments in the ECE region to initiate these projects both in rural and urban areas (e.g., up to 2019, digital diagnostic services were mostly offered in rural areas, but the COVID-19 pandemic revolutionised digital diagnostics, which became a reality in cities across the ECE region). The guide will be the first to explore this new phenomenon and the link with PPPs for the SDGs.

Drafting and/or peer review team

Membership is open to experts with broad knowledge in the area of digital transformation and PPPs and ideally experience in low and middle-income countries.

Timeline

Work on the guide should commence by the secretariat in 2023 in coordination with the Bureau and should be completed and submitted to the Working Party for its consideration at its 7th or 8th session and in time for the 71st Commission session in 2025.

3. Practical Guide on Green and Sustainable PPP Procurement for the SDGs⁹

Title

Green and Sustainable PPP Procurement for the SDGs

Purpose

The purpose of the guide is to:

- (i). Identify green and sustainable public procurement best international practices and adapt them to PPPs, taking into account existing UNECE policy documents including the Guiding Principles and the Evaluation Methodology; and
- (ii). Develop policy recommendations and guidance for policy makers applicable to both developed and developing countries/economies in transition.

The Guide would advocate that using integrated green public procurement policies in PPPs for the SDGs can have a transformative effect on the capacity of governments, the private sector and other PPP stakeholders, and a significant potential for accelerating achievement of the SDGs.

The Guide would address a gap in policy implementation practices and the related research in using green procurement in PPPs and advise how the five ECE PPP project outcomes and in general the Evaluation Methodology could be used to introduce green procurement in the PPPs for the SDGs.

*Scope*¹⁰

The Guide would contain a description and rationale on how PPPs for the SDGs can accelerate the achievement of the SDGs if green and sustainable procurement practices are integrated into PPP projects, and provide member States with policy guidance on how to introduce, review or integrate existing green and sustainable public procurement policies into PPP policies, and vice versa, that is, how existing PPPs for the SDGs policies and practices can assist in implementing green procurement practices and progress on SDG targets identified in national SDG plans.

The Guide would aim to wide applicability and would focus on specific challenges for both developed and developing countries/countries in transition in the ECE region during the implementation of green procurement and PPPs for SDGs policies.

The Guide would also provide policy recommendations for the alignment of national SDG plans and green/sustainable procurement policies with national PPPs/infrastructure plans and PPPs frameworks. The policy recommendations would address specific issues of implementation of green and sustainable procurement during all PPP phases/project cycle.

⁹ The three pillars of sustainability will be addressed in these guidelines.

¹⁰ The Guide would not aim at:

- (i). Reviewing or substituting existing ECE documents, such as the Evaluation Methodology or the guiding principles on PPPs for the SDGs, but rather build and expand upon them and, where necessary, make suggestions on future work (such as improvements for certain indicators in the Evaluation Methodology);
- (ii). Providing any country-specific recommendations, recommendations on legislative or contractual provisions, or recommendations on changing the national legislation in specific member States; and
- (iii). Promoting the mandatory application or implementation of industry or regional technical standards or industry specific guides related to green procurement, although such standards and technical guides might be used in the Guide for reference purposes.

While the recommendations in the Guide would be based on best international policies and practices, the Guide would focus on policy recommendations using actual selected case studies.

Added value by ECE

Most organisations and literature focus on green public procurement, with little or no focus on green PPP procurement. The value added for the ECE guide would be to focus on:

- (i). The whole lifecycle approach in PPP and infrastructure; and
- (ii). Output specifications in tender documents (versus input specifications in traditional public procurement).

Both elements are equally important to inspire green practices in PPPs by encouraging the private sector to propose green solutions.

Drafting team

Membership is open to experts with broad knowledge in the area of green public procurement and ideally experience in low and middle-income countries. The drafting team will be led by Mr. Steven van Garsse.

Timeline

Work on the guide should commence in 2023 and should be completed and submitted to the Working Party for its consideration at its 7th or 8th session.

4. **Practical Guide on the state of PPP and infrastructure finance halfway to 2030**

Title

The state of PPP and infrastructure finance halfway to 2030.

Purpose

The purpose of the proposal is to develop a guide on the state of PPP and infrastructure finance halfway through the implementation phase of the 2030 Agenda. The guide aims to offer a snapshot of PPP and infrastructure finance from selected countries, and to provide governments in ECE member States with an overview of the investment strategies adopted by investors and debt providers involved in PPP and infrastructure finance.

Scope

The guide will provide a critical overview of the:

- (i). Financing mechanisms used in PPPs and infrastructure in the context of the post-pandemic recovery and other externalities;
- (ii). Latest development in project finance; and
- (iii). Use of blended finance and impact investing as possible tools to finance PPP and infrastructure and accelerate SDG implementation.

A number of examples will be used, while policy recommendations aimed at policy makers will be provided.

Added value by ECE

The guide will offer a unique insight into the financing of PPP and infrastructure from an independent and neutral perspective outside the three main actors in a PPP project: governments, private sector, lenders (MDBs and private investors)

Drafting and/or peer review team

Membership is open to experts with broad knowledge in the area of infrastructure and PPP financed and ideally experience in low and middle-income countries.

Timeline

Work on the guide should commence by the secretariat in 2023 in coordination with the Bureau and should be completed and submitted to the Working Party for its consideration at its 7th or 8th session.

5. Practical Guide on the pros and cons of simplifying and accelerating the delivery of PPP projects for the SDGs for sustainable economic recovery and reconstruction

Title

Delivering PPP projects for sustainable economic recovery and reconstruction in support of the SDGs

Purpose

The purpose of the proposal is to develop a guide for the public sector to streamline and accelerate the delivery of PPPs for the SDGs including in the reconstruction phase in post-pandemic, post-disaster and post-war context.

Scope

PPPs for the SDGs can boost investment in sustainable infrastructure. As we approach the halfway mark of the 2030 Agenda for Sustainable Development, the pace of delivery of sustainable infrastructure projects – green, resilient, circular and of high quality – must be accelerated to meet the SDG targets by 2030 and to support sustainable economic recovery and reconstruction.

The scope of the guide is to set out recommendations on possible ways of streamlining and accelerating the delivery of PPPs for the SDGs. The guide will have a particular focus on the reconstruction phase in post-pandemic, post-disaster and post-war contexts by exploring solutions for a fast-track PPP process while implementing the ECE Guiding Principles and the five desirable PPP for the SDGs outcomes.

Such solutions may include special procedures enhancing the capacity and efficiency of the public sector, refining policies and legislation, a review of administrative roles and improving inter-agency and public sector coordination, improving replicability of similar projects (e.g., by procuring projects in batches), and the establishment of special funds and the use of blended finance. The guide will also include an analysis of successful projects and best practices related to resilience, food security for the economic recovery and reconstruction of countries in the ECE region, including in sustainable agriculture, health and nutrition, food supply disruptions, food waste policies, and mitigating climate change.

Added value by ECE

An ECE guide on this topic will offer a unique perspective with practical examples on the reconstruction of cities and regions in the ECE region (e.g., New Orleans in the aftermath of hurricane Katrina) and beyond (e.g., Fukushima in the aftermath of the 2011 earthquake and ensuing tsunami).

Drafting and/or peer review team

Membership is open to experts with broad knowledge in the area of sustainable economic recovery and reconstruction and PPP.

Timeline

Work on the guide should commence by the secretariat in 2023 in coordination with the Bureau and should be completed and submitted to the Working Party for its consideration at its 7th or 8th session.
